ABM TRANSPORTS

SASU
Capital social : 19 000 €
Siège social : 2 Allée des Rosiers 92230 Gennevilliers
R.C.S. Nanterre : 980 293 138

PROCES-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE DU 08/01/2026

L'An deux mille vingt-six,
Le huit janvier,
À dix heures, au siège social.

Monsieur Sidi Mohammed BENDJERAD, Président et actionnaire unique de la société ABM TRANSPORTS, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 19 000 euros, au siège social de la société, situé au 2 Allée des Rosiers 92230 Gennevilliers, a pris les décisions extraordinaires portant sur les points suivants :

- Adjonction d'activité ;
- Modifications corrélatives des statuts ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'actionnaire unique décide d'ajouter à l'objet social, l'activité suivante :

« Commissionnaire de transport ».

Cette décision est adoptée.

DEUXIÈME DÉCISION

En conséquence de la décision adoptée, l'actionnaire unique décide de modifier l'article 3 « Objet social » des statuts.

Cette décision est adoptée.

TROISIÈME DÉCISION

L'actionnaire unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette décision est adoptée.

De tout ce qui procède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par le Président actionnaire unique.

SMB

Fait à Gennevilliers, le 08/01/2026

Monsieur Sidi Mohammed BENDJERAD
Président – Actionnaire unique

Sidi Mohammed BENDJERAD